

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2019  
Délibération n° 2019 - 04**

**04 - Orvault – Contournement routier du bourg – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable**

Date de la convocation : le 1<sup>er</sup> février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Marc DENIS

**Présents : 77**

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, Mme SALOMON Maguy, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 11**

M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. QUERO Thomas), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme SALOMON Maguy), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), M. SOBCZAK André (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique)

**Absents : 9**

M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme DUPORT Sandrine, Mme GARNIER Laurence, M. GRELARD Hervé, Mme HOUEL Stéphanie, Mme PIAU Catherine, M. RICHARD Guillaume, Mme RODRIGUEZ Ghislaine

# Délibération

Conseil métropolitain du 8 février 2019

## 04 - Orvault – Contournement routier du bourg – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable

### Exposé

Depuis des années, le POS puis le PLU de la commune d'Orvault mentionne un emplacement réservé au bénéfice du Département de Loire-Atlantique, entre l'échangeur de la Tourneuve et la Route de la Pâquelais (RD42), pour la réalisation d'une voie nouvelle de contournement Nord du bourg.

Plusieurs études de circulation ont été conduites entre 2006 et 2011 visant à définir l'opportunité d'un contournement du bourg et à préciser les tracés pertinents pour la réalisation de cette infrastructure. Elles ont conclu que le tracé de contournement nord-est, entre la ZAC Vallon des Garettes et la RD75 sud, était le plus pertinent pour soulager le trafic automobile du bourg d'Orvault.

En 2013, Nantes Métropole a engagé une étude de faisabilité sur la totalité du tracé nord-est. Cette étude a permis de déterminer un premier faisceau de tracé, une première estimation du coût ainsi que le calendrier prévisionnel de cette opération.

Le 3 juin 2016, le bureau métropolitain a délibéré pour autoriser le lancement d'une consultation portant sur un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contournement d'Orvault.

Le 17 octobre 2016, le conseil métropolitain a décidé de prendre en considération la mise à l'étude du projet de contournement routier du bourg d'Orvault et fixé les délimitations du périmètre d'étude.

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confié au bureau d'étude SCE.

La première partie des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage portait sur la réalisation d'études de programmation. Dans un premier temps, elles avaient pour objet la réalisation des diagnostics environnementaux, urbains, agricoles et fonciers. Puis, sur la base de ces diagnostics et dans le périmètre d'étude approuvé, l'assistant à maîtrise d'ouvrage a proposé différentes possibilités de tracé du contournement en en comparant les impacts. Les études comprenaient également la mise à jour des enjeux circulatoires justifiant le projet.

Le bourg d'Orvault s'est développé autour de l'armature formée par les deux routes départementales s'intersectant Place de l'Eglise :

- la RD 42, en partie utilisée pour des migrations de transit provenant du Nord-Ouest (secteurs de Redon - Blain) ou du Nord-Est (Treillières) ;

- la RD 75, davantage utilisée pour du transit plus local, entre d'un côté Nantes, Saint-Herblain et le périphérique et, de l'autre côté, la Chapelle sur Erdre, Sucé, ou Treillières Sud.

L'essentiel des voies de desserte du maillage orvaltais débouche sur ces deux voies.

Progressivement, les trafics se sont accrus en heures de pointe, compte-tenu :

- du développement urbain sur Orvault et les communes situées plus au Nord,
- de la hausse du transit lié à l'engorgement des pénétrantes et du périphérique, générant des pratiques de shunt par des voies plus fluides, dont celles du bourg d'Orvault.

Ces trafics sont devenus incompatibles avec le fonctionnement du centre bourg d'Orvault. Le projet de contournement routier répond donc à l'objectif de valoriser le cadre de vie des habitants et des usagers, grâce à un espace public moins bruyant, moins pollué, en déplaçant les flux routiers de transit à l'extérieur du centre bourg. Les études s'appuient sur la volonté de promouvoir un urbanisme apaisé, qui tient compte des développements du secteur, avec des prévisions de trafic à horizon 2035, intègre les évolutions urbaines et préserve la qualité de vie.

Il est proposé aujourd'hui de soumettre à concertation préalable le bilan des études de diagnostic, la comparaison des différentes propositions de tracé et leurs impacts et la mise à jour des études de circulation justifiant le projet.

En effet, avant toute approbation de programme et d'enveloppe financière, le projet de réalisation du contournement à Orvault doit faire l'objet d'une concertation préalable en application des dispositions des articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme qui permettra d'associer les habitants et les autres acteurs du territoire.

La concertation se déroulera du 11 mars au 8 avril 2019 selon les modalités suivantes :

- exposition temporaire à la mairie d'Orvault ainsi qu'au siège de Nantes Métropole
- organisation d'une réunion publique afin de présenter et expliquer les principaux objectifs du projet
- mise à disposition du public d'un registre d'observations à la mairie d'Orvault ainsi qu'au siège de Nantes Métropole.

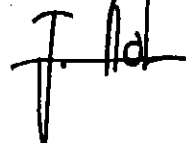
### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

Mme MAISONNEUVE Monique ne prend pas part au vote.

- 1 - approuve les objectifs poursuivis pour la réalisation du contournement routier du bourg d'Orvault,
- 2 – décide des modalités de la concertation préalable conformément aux articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme,
- 3 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 08 février 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 15 février 2019

Transmise en préfecture le :

Nantes Métropole

Conseil du 08 février 2019

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20190208-2019\_04DC1-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2019  
Date de réception préfecture : 19/02/2019